

La médiation à l'ère du chantage sécuritaire*

La table ronde organisée par le Centre professionnel de médiation de l'Université Saint-Joseph en collaboration avec l'Organisation internationale de la francophonie, sur « La médiation dans le règlement pacifique des conflits politiques », a porté sur la médiation dans les conflits politiques. Il est nécessaire de souligner la dimension politique, car dans la vogue académique et diplomatique de la notion de médiation, on risque d'entremêler des conflits par nature différents.

Si la médiation dans le conflit israélo-arabe est « désespérante », s'il n'y a pas eu véritablement médiation dans le cas du Liban, si des conflits « anormaux » deviennent de plus en plus la normalité, avec l'extension des guerres internes, civiles, intra-étatiques, par procuration, avec des ethnostatégies sophistiquées et pour des enjeux régionaux et internationaux... c'est qu'il y a « crise du modèle conventionnel de médiation » (Joseph Maila). Le plus inquiétant, « c'est la tendance à préserver le vilain, à fermer les yeux sur la violation des droits de l'homme, pour que l'accord survive... et on constate ensuite que c'est trop tard et qu'on s'est moqué de tout le monde » (Ruth Flint).

Les interventions et les débats ont été axés autour de trois volets : la médiation et les médiateurs, les fruits mûrs

ou amers de l'expérience, et les perspectives opérationnelles d'action.

Médiation, bons offices, facilitateurs...

Si nous partons de la définition que la médiation est « la contribution agréée d'un tiers au règlement d'un conflit » (Joseph Maila), on en déduit que le plus souvent il n'y a pas eu au Liban médiation, malgré tout le cortège des médiateurs de tous bords. Tel État régional qui a intérêt dans le conflit n'est pas neutre, ne bénéficie pas de la confiance interne et donc la médiation se déroule dans un contexte d'« exclusivité de la force » (Marwan Hamadé). Il fallait plutôt « engager la médiation avec les États voisins », ce qui n'exclut pas les apports de « médiateurs pompiers » (Camille Menassa).

Il faut distinguer entre les conflits interétatiques aujourd'hui relativement réduits et généralement confiés à des juridictions et instances internationales, et les conflits intra-étatiques qui s'étendent avec des ramifications internes et externes. La détermination des acteurs dans ces derniers conflits est plus complexe. La nature même de la médiation est différente. « Une médiation non unitaire permet de jouer la confiance avec les uns et les autres » (Mohammad Lebatt). On cite la neutralité, la crédi-

bilité, la confiance et, surtout, « le défaut d'intérêt dans le conflit et son règlement parce que, à un certain moment, il faut prendre parti » (Mohammad Lebatt). On considère qu'il y a eu au Liban de « pseudomédiations, à défaut d'un tiers neutre » (Marie-Claude Najm). S'agit-il alors de médiation ou d'intervention ?

Quelles sont les dérives ? « Tout mettre sur la médiation » (Salim Sayegh) ou la réduire à une « opération purement technique » (Joseph Maila) ou même systématiser ses processus.

Fruits mûrs ou amers de l'expérience comparée

Dans les interventions et débats, nombre d'exemples sont présentés, dont ceux du Congo, du Burundi, de Sri Lanka, de la Mauritanie, les pourparlers d'Oslo qualifiés de « dissymétriques »... Le conflit israélo-arabe est qualifié de « source de tous les conflits avec une violence pure et dure » (Pr René Chamussy).

C'est une constatation d'expérience : « Il est difficile de faire de la médiation au Liban » (Joseph Maila). Quelle est en effet la nature du conflit ? « Conflit d'autres conflits dans une société perméable à toutes les conflictualités » (Joseph Maila). On relève la propension des Libanais à la médiation au quotidien et dans

un petit pays où les rapports interpersonnels sont quotidiens.

Tout d'abord, « la médiation ne peut s'accommoder de la coercition dans un pays basé sur le pluralisme : il y a eu des attentats, des assassinats pendant et après la médiation, ce qui est la négation même de la médiation » (Marwan Hamadé) avec, en plus, la garantie de l'assurance impunité.

Revisiter la médiation

Il ressort des interventions et des débats des perspectives d'action, avec désormais plus de lucidité, d'éthique, de viabilité pacifique et démocratique, et « un regard plus positif sur les forces qui s'affrontent et la sensibilisation à des pratiques » (Pr René Chamussy). En effet « quand le conflit israélo-arabe désespère les médiateurs », il faudra revisiter la médiation à la lumière de l'expérience. Que faire ?

On déplore « l'instrumentalisation des valeurs libanaises pour servir des intérêts régionaux, d'où l'exigence de réconcilier la francophonie humaniste en vue de la transformation du conflit. De la sorte, il faudra tenir compte non seulement des réalités politiques, mais des aspirations des peuples et de la légitimité » (Salim Sayegh).

Les médiations qui ont réussi sont celles qui étaient assorties de suivi et surtout

d'un suivi institutionnel (Mohammad Lebatt), afin de « renforcer la capacité des institutions nationales » (Patricia Herdt). Pour développer une culture des pactes, « la médiation continue au Liban est comme la fleur qui a un besoin permanent d'arrosage » (Fayez Hajj Chahine). Développer donc les institutions, mais aussi « chercher à comprendre pourquoi les institutions n'ont pas fonctionné » (Nagi Abou Assi).

C'est un immense acquis de la civilisation que la guerre interétatique soit trop coûteuse, que la victoire militaire soit considérée « comme la préparation d'une autre guerre » (Joseph Maila) et qu'on se lance dans les médiations. Mais des organisations terroristes, des régimes totalitaires, des États usurpateurs, des États de non-droit ont parfaitement compris ce qu'il faut faire pour gagner : le chantage sécuritaire face à des États démocratiques pacifiés, pacifiques ou... pacifistes.

Peut-on imaginer une médiation du type conventionnel avec le nazisme avant la Seconde Guerre mondiale ? Médiation politique aujourd'hui ne signifie pas pacifisme, manque de courage, soumission à la manipulation et au chantage. La médiation politique aujourd'hui, face à des États tyranniques et à des

groupes qui propagent une culture néonazie de mort, est musclée.

La recherche en relations internationales, négociation et médiation n'a pas exploré les ressources de la ruse dans la pratique israélienne et la pratique de régimes qui se fondent intérieurement sur la peur et, dans les rapports internationaux, sur le chantage sécuritaire à l'égard de démocraties apeurées.

Tout médiateur avisé doit, à la lumière de l'expérience avec Israël et avec la pratique du chantage sécuritaire de certains régimes, se poser constamment la question : suis-je médiateur ou complice, dupe et inconscient ?

Il appartient aussi aux universitaires de se pencher davantage sur les techniques de manipulation par des États tyranniques, à la fois adjudicateurs et adjudicataires de sécurité, afin que les médiations soient plus clairvoyantes, lucides, ciblées et, en conséquence, plus opérationnelles.

Antoine MESSARRA
Membre du Conseil
constitutionnel, professeur

(*) Le texte est un extrait inédit d'un rapport de synthèse présenté au cours de la table ronde à l'USJ sur : « La médiation dans le règlement pacifique des conflits politiques ».